RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MODECOM 2024 – Guide de caractérisation des flux de déchets collectés en déchèterie publique

Campagne nationale 2024
de caractérisation
des déchets ménagers et assimilés

RAPPORT FINAL

Mai 2024

FAITS & CHIFFRES

REMERCIEMENTS

Odile POULAIN - ADEME
Jean-Christophe POUET - ADEME

CITATION DE CE RAPPORT

FOLLET Sébastien, VINSON Nathalie, TERRA. 2023. Caractérisation des déchets ménagers et assimilés, Guide de mise en œuvre de la méthodologie en déchèterie. 31 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne https://librairie.ademe.fr/

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME
ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2023005165
Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : TERRA
Coordination technique - ADEME : POULAIN Odile
Direction/Service : Direction Économie Circulaire (DEC) - Service Coordination Évaluation Valorisation (SCEV)

Préambule

Trois campagnes nationales de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) ont déjà été réalisées en France.
La 1ère, datant de 1993, a permis d'apporter un éclairage nouveau sur la connaissance des DMA, de faire un bilan national inédit et de développer des outils de caractérisation dédiés (le MODECOM 1ère version). Les résultats ont permis de mettre en œuvre une politique nationale de gestion des déchets adaptée au contexte de l'époque.

Le développement de la collecte séparée et des filières de valorisation a entrainé des modifications des gisements des déchets ménagers et le Ministère en charge du Développement Durable a souhaité, à nouveau, bénéficier des résultats d'une campagne nationale afin d'adapter les politiques à mener. Une seconde campagne nationale a donc été menée en 2007. En bénéficiant du retour d'expérience de la première et des évolutions normatives, des ajustements méthodologiques ont été opérés permettant notamment la séparation des flux des ménages et des activités économiques. Là encore, les résultats de cette campagne ont été exploités de manière importante tant par le Ministère et l'ADEME que par les collectivités locales.

La dernière campagne a eu lieu en 2017. Le contexte national avait encore évolué : actions de prévention à la source, nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), tarification incitative… Les résultats obtenus ont permis d'analyser les avancées.

2024 : de nombreuses évolutions ont encore eu lieu, nécessitant de refaire un point afin d'évaluer leur impact. Ce sera a priori la dernière campagne nationale de grande ampleur : il a en effet été décidé de mener ensuite de petites campagnes d'actualisation chaque année, afin de disposer en permanence de données récentes, les nouvelles données supprimant progressivement les plus anciennes.

Ce guide, actualisation de celui utilisé en 2017, est destiné aux équipes qui seront chargées des campagnes en déchèterie sur le terrain (lots 2 à 6), afin que chacune travaille avec les mêmes méthodes et que les résultats obtenus d'une zone géographique à une autre soient strictement comparables. Il vient compléter la formation qui aura lieu avant le démarrage des campagnes sur le terrain.

SOMMAIRE

PREAMBULE 2

1. CONTEXTE 5

1.1. Organisation générale 5
1.2. Objectifs de la campagne en déchèterie 6
1.3. Objectifs du guide 6
1.4. Points clés de la campagne en déchèterie 6
1.5. Calendrier prévisionnel de la campagne 7

2. PREPARATION DE LA CAMPAGNE PAR DECHETERIE 8

2.1. Typologie des déchèteries 8
2.2. Réunions préalables 9
2.2.1. Recueil et contrôle des informations déchèteries 9
2.2.2. Réunion de cadrage avec le site pressenti pour l'accueil des caractérisations 9

2.3. Production d'une Fiche d'organisation de la campagne 10
2.3.1. Définition des bennes à caractériser 10
2.3.2. Organisation des caractérisations 10

3. MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS 12

3.1. Caractérisation du contenu des bennes 12
3.2. Les moyens humains et matériels nécessaires 13
3.2.1. Moyens humains 13
3.2.2. Moyens matériels 13
3.2.3. La sécurité des interventions 13

3.3. Fin de la phase de caractérisation 13
3.4. Fiches d'informations établies pendant la campagne nationale 14

ANNEXES 15

ANNEXE 1 – METHODE DE CARACTERISATION 15

ANNEXE 2 – GRILLE DE TRI 15

ANNEXE 3 – FICHE D'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE 15

ANNEXE 4 – FICHE DE SYNTHESE DES RESULTATS POUR LA COLLECTIVITE 15

ANNEXE 1 – METHODE DE CARACTERISATION 16

ANNEXE 2 – GRILLE DE TRI 18

LISTE DES CATEGORIES ET SOUS CATEGORIES 18

PRINCIPES DE CLASSEMENTS DES DECHETS 22

ANNEXE 3 – FICHE D'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE 23

ANNEXE 4 – FICHE DE SYNTHESE DES RESULTATS POUR LA COLLECTIVITE 26

1. Contexte

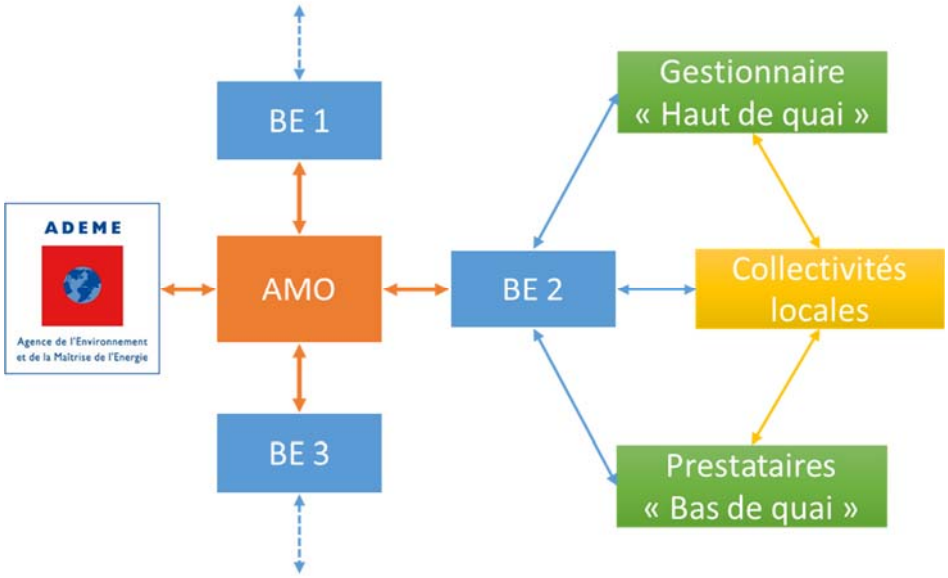
1.1. Organisation générale

Pour répondre aux objectifs de représentativité nationale fixés par la campagne, l'ADEME a choisi d'échantillonner les flux de déchets retenus sur 50 déchèteries tirées au sort sur l'ensemble du territoire national.

Afin de faciliter le déroulement de la campagne, le territoire national a été découpé, comme en 2017, en 5 secteurs géographiques (Nord-ouest, Nord-est, Sud-Ouest, Sud-Est, région Parisienne), chacun étant dimensionné pour réaliser en parallèle les caractérisations des déchets de 10 déchèteries.

L'ADEME confie la réalisation de la campagne à des bureaux d'études, dans le cadre d'un marché découpé en 6 lots : le titulaire du 1er lot est chargé de la validation de la liste des communes et du suivi de la campagne (AMO), les titulaires des lots 2 à 6 de sa réalisation (1 lot par secteur géographique).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des intervenants pour les campagnes « déchèterie » :



Le rôle de chacun des acteurs est défini ci-dessous :

Acteurs	Mission
ADEME	Direction et financement de la campagne
AMO (Assistance maitrise d'ouvrage)	Validation liste des déchèteries Coordination de l'ensemble des acteurs Contrôle méthodologique
Bureau d'études	Mise en œuvre des opérations : organisation opérationnelle sur site, mesures, caractérisations, en lien avec les collectivités locales et les prestataires éventuels, saisie des résultats et transmission à l'AMO
Collectivités locales	Transmission des données liées à la gestion des déchèteries Mise en relation avec ses agents ou prestataires le cas échéant
Gestionnaire « Haut de quai »	Appui à l'organisation des rotations de bennes supplémentaires : déclenchement des enlèvements supplémentaires en début et fin de campagne
Prestataires « Bas de quai »	Répondre aux demandes d'enlèvement de bennes Transmission des masses des bennes enlevées au cours de la campagne Pour l'organisation des caractérisations : transfert des bennes vers le site de caractérisation (ou vidage sur place en cas de caractérisation sur le site de la déchèterie) Mise à disposition d'un espace de tri sur leur site

1.2. Objectifs de la campagne en déchèterie

Cette campagne est lancée pour répondre à plusieurs objectifs précis :

- **Objectif 1 : Contribuer à la production du reporting sur les déchets municipaux à destination de l'Europe**
 Chaque année, les pouvoirs publics ont l'obligation de remonter la composition des collectes de déchets municipaux et leur mode de valorisation. Cette nouvelle campagne permettra de disposer de données actualisées pour ce reporting.

- **Objectif 2 : Contribuer à la production du reporting sur les emballages plastiques non valorisés à destination de l'Europe**
 Depuis le 1er janvier 2021, une contribution fondée sur les déchets d'emballages plastiques non recyclés a été introduite en tant que nouvelle source de recettes incitative pour le budget 2021-2027 de l'UE. Cette nouvelle campagne permettra d'actualiser les données pour le calcul de cette taxe.

- **Objectif 3 : Mesurer l'évolution de la composition des déchets depuis 2017**
 La campagne 2024 doit permettre de comparer 7 ans après, les résultats qui seront obtenus avec ceux de la campagne 2017, afin d'identifier l'évolution des habitudes de consommation et leur impact sur la composition des déchets. Malgré des modifications, la grille de tri reste comparable à celle utilisée lors de la dernière campagne.

- **Objectif 4 : Mesurer les potentiels restants de valorisation des déchets collectés en déchèterie**
 Les caractérisations devront permettre d'obtenir des indicateurs nationaux relatifs aux potentiels valorisables afin :
 - de contribuer à suivre et évaluer les plans d'actions nationaux et identifier les leviers permettant l'atteinte des objectifs fixés notamment dans le cadre de la loi AGEC
 - de disposer d'un référentiel qui, grâce à une mesure par flux et une grille de tri prenant en compte les matériaux, permettra d'offrir aux parties-prenantes (collectivités, opérateurs de gestion) des données leur permettant la mise en place d'organisations adaptées de collecte et traitement pour optimiser au maximum la valorisation.
 - de permettre aux industriels utilisateurs de matières premières d'appréhender quantitativement les flux à terme disponibles pour incorporation dans leurs procédés.

- **Objectif 5 : Mobiliser les filières REP au plus juste de la réalité des gisements**
 Les déchèteries sont un canal important de collecte pour les flux de plusieurs filières REP. La mise en œuvre de caractérisations en déchèterie doit permettre une meilleure connaissance des flux notamment pour améliorer les performances de ces filières.

1.3. Objectifs du guide

Ce guide méthodologique est rédigé à l'attention des bureaux d'études chargés de la réalisation opérationnelle de la campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés.

Il présente les protocoles à suivre, les informations à rassembler, détaille les moyens humains et matériels à mettre en œuvre. Il pourra être amenée à évoluer afin de coller au plus près aux problématiques rencontrées sur le terrain. Les bureaux d'études qui la mettent en œuvre sont donc invités à exprimer leurs retours d'utilisation régulièrement afin d'envisager des solutions communes à des problèmes qui pourraient se poser ponctuellement.

L'objectif en est simple : il s'agit de minimiser les biais qui pourraient être introduits par des pratiques d'échantillonnage et de tri différentes entre les intervenants.

1.4. Points clés de la campagne en déchèterie

Afin de tenir compte des évolutions réalisées en matière de gestion des déchets depuis 2017 et au regard des objectifs attendus du futur MODECOM™ 2024, l'ADEME a mis à jour la méthodologie de caractérisation.

La nouvelle campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers est réalisée selon les principes suivants :

- Réalisation des opérations d'échantillonnage à l'échelle de 50 déchèteries françaises au lieu de 30 en 2017, tirées au sort par typologie d'organisation et dans 4 strates : urbaine, mixte, rurale et touristique.
- Échantillonnage et caractérisation du contenu des bennes tout-venant, bois, métal, plastiques et déchets d'éléments d'ameublement
- Analyse selon une nouvelle méthode adaptée de la norme XP X30-484 visant à limiter les opérations de tri au sol.
- Afin de permettre une bonne fluidité dans la mise en œuvre de la campagne et l'adhésion des collectivités, il a été prévu par l'ADEME dans le budget de la campagne des coûts « opérationnels » liés aux éventuels détournements de bennes ou mise à disposition d'un site pour les caractérisations. Conformément au cahier des charges, ceux-ci seront facturés par la collectivité et/ou les opérateurs de gestion des déchets directement au bureau d'études qui les refacturera à l'ADEME. Il est de la responsabilité du bureau d'études de veiller à l'optimisation de l'organisation afin d'en limiter le montant.
- Contrairement à 2017, il n'y a plus de séparation des flux issus des ménages et des activités économiques, ce qui simplifie les opérations d'échantillonnage.

1.5. Calendrier prévisionnel de la campagne

La phase opérationnelle de la campagne nationale dure 8,5 mois de mars à mi-décembre 2024 :

- 4 mois de préparation : avril à juillet 2024 (prise de contact avec les collectivités, leurs prestataires de collecte et de traitement, planification et organisation de la campagne, finalisation du plan d'échantillonnage) ;
- 7,5 mois de mesures : mai à mi-décembre 2024 (collecte, échantillonnage et tri, saisie des données). Les bureaux d'études chargés de la phase opérationnelle veillent à réaliser la campagne d'échantillonnage pendant des périodes d'activité normale de la commune (absence de manifestation exceptionnelle ou de travaux).

2. Préparation de la campagne par déchèterie

Compte tenu de la complexité de l'organisation à mettre en place et de la nécessité d'adapter cette organisation à chaque site, cette phase préparatoire est essentielle. C'est elle qui conditionne la réussite de la mission.

Sur la base du plan d'échantillonnage national, pour chaque lot géographique l'ADEME transmet à chaque bureau d'études une liste de déchèteries correspondant à une typologie donnée, sélectionnées par tirage au sort. La sélection des déchèteries a été faite au préalable par l'ADEME. Les premiers contacts ont été pris et une fiche par commune sera transmise par l'AMO aux titulaires des lots 2 à 6.

2.1. Typologie des déchèteries

La composition des flux collectés en déchèterie est fortement dépendante de l'organisation de la déchèterie et des consignes de tri demandées aux usagers. Compte tenu de la diversité des situations entre la déchèterie permettant un tri poussé des flux et celle disposant d'un nombre limité de bennes, il a été convenu de retenir 7 typologies d'organisations représentatives de la majeure partie des situations rencontrées au niveau national.

Le flux tout-venant, par les quantités générées et son potentiel de valorisation, est un des flux dont la connaissance est un des enjeux majeurs de cette nouvelle campagne. Il structure donc cette typologie ; il est en effet le flux qui est la principale variable d'ajustement de l'absence ou la présence de nouveaux types de déchets à trier.

Ainsi, les variables de cette typologie sont la présence ou non :

- d'une benne bois
- d'une benne plastiques rigides
- d'une benne plâtre
- de la benne Mobilier (DEA)

Par ailleurs, compte tenu des taux d'équipements au niveau national, l'ensemble des déchèteries collecteront les gravats, les déchets verts et les cartons, flux non caractérisés qui n'entrent donc pas dans la définition des typologies.

Enfin, afin d'éviter de multiplier les typologies de déchèteries analysées, les DEEE, les DDS, papiers, les lampes, les piles et batteries ne sont pas non plus inclus dans la définition des typologies. L'existence ou non d'une collecte de ces flux n'impacte théoriquement pas la composition des autres flux, car compte tenu de la réglementation, les usagers apportant ces flux sur une déchèterie n'en collectant pas doivent être dirigés vers d'autres sites.

Les 7 typologies de déchèterie sont les suivantes :

Typo 1	Typo 2	Typo 3	Typo 4	Typo 5	Typo 6	Typo 7
Métaux	Métaux	Métaux	Métaux	Métaux	Métaux	Métaux
TV, TVI, TVNI	TV, TVI, TVNI	TV, TVI, TVNI	TV, TVI, TVNI	TV, TVI, TVNI	TV, TVI, TVNI	TV, TVI, TVNI
				DEA	DEA	DEA
			DEA	Plâtre	Plastiques	Plâtre
	Bois	DEA	Bois	Bois	Bois	Plastiques
						Bois

Cas particulier des « nouvelles » REP :

Si les déchèteries collectent de façon séparée des flux d'ASL, ABJ, Jouets, des familles spécifiques de PMCB (huisseries, isolant), celles-ci seront conservées et rattachées à la typologie ci-dessus la plus proche. Il conviendra cependant de bien le préciser dans le compte rendu de préparation de la campagne ainsi que dans le rapport de caractérisation.

Par ailleurs, si une déchèterie comprend :

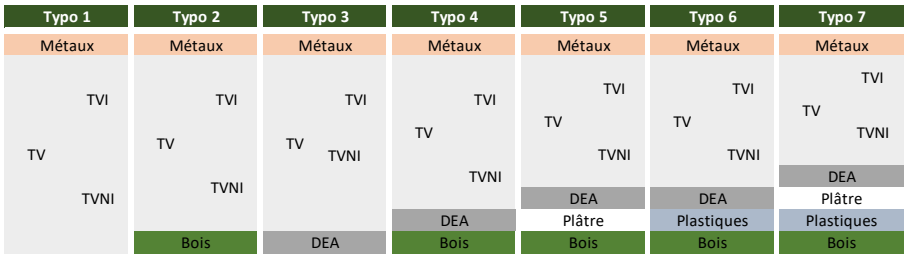
- une benne bois dite « multirep » bois DEA, PMCB et autres filières REP

- une benne plastique dite « multirep » plastique DEA, PMCB et autres filières REP

cette déchèterie sera exclue du plan d'échantillonnage.

En complément de l'organisation de la collecte, un autre facteur impactant la composition des flux **est l'accueil ou non des professionnels.** D'après l'enquête collecte de l'ADEME, les déchèteries n'accueillant pas les professionnels représentent environ 20% des installations au niveau national. Cette distinction sera donc également prise en compte portant en réalité à 14, le nombre de typologies de déchèterie.

Le plan d'échantillonnage est décrit dans la figure ci-dessous :



	avec pro (p)	sans pro (np)	Ensemble	1p	1np	2p	2np	3p	3np	4p	4np	5p	5np	6p	6np	7p	7np
Nombre de déchèteries retenues	39	11	**50**	2	1	4	1	3	1	15	4	9	2	3	1	3	1

2.2. Réunions préalables

2.2.1. Recueil et contrôle des informations déchèteries

Lors d'un premier contact téléphonique avec la collectivité (généralement avec le responsable des déchèteries), sont collectées l'ensemble des informations suivantes :

- Adresse du site et contact du responsable de la collectivité en charge du site ou de l'ensemble des déchèteries,
- Les horaires d'ouverture aux usagers,
- Les conditions d'accès ou non aux professionnels,
- Un descriptif du site (surface, taux de fréquentation (ménages et professionnels), présence d'un pont bascule, d'un engin de chargement, ….),
- Le mode de gestion de la déchèterie, en régie ou avec un prestataire pour le haut de quai et pour le bas de quai,
- La nature des flux acceptés avec le type de contenants (benne, casier, au sol, …), le compactage, la fréquence estimée des rotations, les tonnages collectés,
- Pour chacun des flux à caractériser :
 - Le transporteur et le site exutoire,
 - La capacité ou non de ces sites à accueillir des caractérisations.

Les renseignements recueillis permettront au BE de valider si la déchèterie correspond bien ou non à la typologie qui a été donnée par l'ADEME.

Dans le cas où la déchèterie ne correspond pas à la typologie présentée par l'ADEME, le BE déterminera la typologie correspondante et en informera l'AMO afin de définir s'il est opportun de de conserver cette déchèterie dans la campagne nationale ou s'il faut la remplacer par une autre.

2.2.2. Réunion de cadrage avec le site pressenti pour l'accueil des caractérisations

Une seconde réunion est organisée, à distance ou sur site, avec le site d'accueil pressenti pour la tenue des caractérisations.

Cette réunion a pour objectifs de valider les points suivants :

- Les conditions d'accueil en termes de :
 - Surface disponible et caractéristiques de cette dernière
 - Possibilité d'accueil d'un engin extérieur de type mini-pelle 3,5t et chauffeur externe associé
- La mise à disposition de moyens pour la pesée des flux et leur évacuation
- La gestion de la sécurité : consignes spécifiques, préparation du plan de prévention.

L'ensemble des éléments convenus sont consignés dans le compte rendu d'organisation.

2.3. Production d'une Fiche d'organisation de la campagne

À l'issue de cette phase préparatoire, le BE produit la Fiche d'organisation de la campagne qui permet un compte rendu complet de l'organisation selon le format type proposé en annexe 3.

La fiche comprend :

- Les dates retenues pour la campagne et la configuration de la déchèterie lors du test
- Les informations concernant le site d'accueil des caractérisations : adresse, contact, surface, moyens techniques mis à disposition, …
- Le détail de l'organisation mise en place pour les caractérisations pendant la campagne : modification prévue de l'organisation logistique habituelle, bennes concernées, détournements organisés, acteurs responsables…
- Le planning détaillé de déroulement des semaines d'intervention avec les dates et plages horaires prévues pour l'enlèvement des bennes et les dates de caractérisation.

Cette fiche est transmise à l'AMO pour validation, puis à la collectivité et l'ensemble des acteurs parties prenante dans l'organisation : opérateurs de collecte, opérateur exploitant du site d'accueil des caractérisations pour accord.

2.3.1. Définition des bennes à caractériser

Le nombre de bennes qui doit être caractérisé par campagne dépend de la typologie de la déchèterie. Le tableau ci-dessous présente le nombre cible de caractérisations par campagne, en fonction des sept typologies définies ci-avant.

	Typo 1	Typo 2	Typo 3	Typo 4	Typo 5	Typo 6	Typo 7
Tout-venant	4	4	4	4	4	4	4
Métaux	1	1	1	1	1	1	1
Bois		2		2	2	2	2
Plastiques						2	2
DEA			1	1	1	1	1
TOTAL	**5**	**7**	**6**	**8**	**8**	**10**	**10**

2.3.2. Organisation des caractérisations

Pour la caractérisation des bennes, il est nécessaire de disposer d'une surface suffisante pour procéder au vidage et au tri selon la méthode présentée en annexe 1, soit environ 300m^2, bétonnée ou goudronnée et si possible couverte pour se protéger des intempéries. De plus, la présence d'un engin pour le rechargement des bennes après tri est nécessaire.

Ces conditions sont rarement réunies sur les déchèteries. Dans ce cas le BE doit, avec la collectivité, trouver un site adapté pouvant accueillir les opérations de caractérisations. Dans la mesure du possible, il est préférable que l'ensemble des caractérisations aient lieu sur un seul site. Ce site peut-être :

- Le site d'un des prestataires
- Un centre technique de la collectivité

Cette organisation engendre potentiellement des détournements de bennes que le BE doit également organiser.

Comme indiqué au chapitre 2, l'ADEME prend en charge les coûts opérationnels induits composés :

- Des surcoûts de transports

- Des coûts de mise à disposition d'un site
- Des coûts de mise à disposition d'un engin avec chauffeur pour le rechargement des flux après tri.

La prise en compte de ces coûts est prévue dans les marchés à bon de commande.

L'ensemble des postes doivent, préalablement à l'émission des titres de recettes (collectivité) ou factures, faire l'objet de devis. Les factures sont réglées par le BE qui devra transmettre la justification des factures acquittées à l'ADEME.

3. Mise en œuvre des opérations

3.1. Caractérisation du contenu des bennes

Au cours de la campagne, en fonction des flux présents sur site, un maximum de 10 bennes est caractérisé. Une fois pleines, celles-ci sont envoyées sur le site prévu. Leur poids net doit être récupéré.

La caractérisation des bennes se fait selon **la méthode décrite en annexe 1, qui vise à limiter au strict minimum les opérations de tri au sol par les équipes.**

Cette caractérisation consiste à déterminer la part pondérale des catégories et des sous-catégories. Pour cela, une attention particulière est apportée aux pesées (benne avant et après vidage, catégories ou sous-catégories, fractions granulométriques).

Le tri est réalisé suivant les fractions granulométriques suivantes :

- Eléments supérieurs à 400 mm, **tri en sous-catégories** :
 - tri du maximum des éléments préhensible à l'aide d'une mini-pelle de 3,5t, dans la limite de 2 h de tri à la mini pelle
 - complément de tri manuel au sol pour les éléments non préhensibles (plaques de plâtre, éléments longs et fins en bois ou en métal,…)
- Fraction inférieure à 400 mm : **tri en sous-catégories** en criblant à 100 mm, d'une masse cible minimum de 250 kg (150 kg pour les bennes plastiques) et dans la limite de 2 quartages successifs,
- Fraction inférieure à 100 mm : **tri en catégories** en criblant à 20 mm, d'une masse cible de 7 kg après quartage. Cette coupure granulométrique permet la possibilité d'une consolidation avec les résultats sur des protocoles de caractérisation menés sur les OMR et les collectes séparatives.

Les points de vigilance spécifiques ci-après doivent être pris en compte par le BE en charge des opérations :

Objet	Point de vigilance spécifique
Tri au sol	Les opérations de tri au sol par les équipes de tri doivent être réduites à leur strict minimum, et ne sont possibles que ponctuellement dans les cas suivants pour le tri du supérieur à 400mm : - Préhension au sol d'objets longs et fins (exemple : long profilé métallique) - Préhension au sol d'objets cassants (exemple : plaque de verre)
Opérations de quartage	Lors des différentes opérations de quartages au sol avec un engin, notamment pour la fraction inférieure à 400mm, il est important d'éviter de rouler sur le tas ce qui conduit à tasser le produit et à le dégrader rendant difficile l'affectation en catégorie.
Affectation/choix de la sous-catégorie	Les objets pour lesquels l'opération peut rencontrer une difficulté dans le choix de la catégorie ou sous-catégorie seront affectés dans la catégorie ou sous-catégorie correspondant au **matériau majoritaire de l'objet**. Des consignes plus précises sont présentées en annexe 2.
Présence d'amiante dans la benne à trier	En cas de détection de la présence d'amiante dans la benne à caractériser, le BE alerte le site d'accueil, et la benne est isolée et non triée. Aucune opération de tri manuel ou semi mécanisé ne doit avoir lieu en cas de suspicion de la présence d'amiante dans la benne.
Tri de la fraction 20-100mm	La mise en œuvre de l'analyse de la fraction 20-100 mm rallonge le temps de caractérisation et doit donc être pris en compte dans la planification.
Nettoyage du site	A l'issue de la caractérisation, le BE doit prendre en charge le nettoyage complet de la zone de caractérisation

La grille de tri retenue est présentée en annexe 2, avec des exemples de déchets pouvant être trouvés par catégorie.

Lors de la caractérisation, il est important que le BE dispose d'une version papier de la méthode de caractérisation et de ce guide sur le site ainsi que de la grille détaillant les catégories et sous-catégories afin de pouvoir répondre à toutes questions qui se poseraient durant le tri.

Les données brutes de caractérisations (poids par fractions, étapes de criblages et de réduction de l'échantillon) sont consignées dans l'outil de saisie des données qui est fourni au bureau d'études opérationnel par l'AMO de l'ADEME (cf. paragraphe 3.3. Fin de la phase de caractérisation ci-après).

Cette compilation permet une traçabilité des résultats bruts qui peuvent, si besoin, être consultés pour vérifier et valider les données transmises à l'AMO.

3.2. Les moyens humains et matériels nécessaires

3.2.1. Moyens humains

Les moyens humains minimum à mettre en œuvre par le BE en charge de la caractérisation pour la caractérisation de chaque benne sont les suivants :

- 1 responsable de mission
- 1 conducteur d'engin de type mini-pelle 3,5t, titulaire d'un CACES R482 Catégorie A
- 2 opérateurs de tri

3.2.2. Moyens matériels

Les moyens matériels à déployer sont les suivants :

À prévoir par le site d'accueil :

- Pont bascule pour la pesée de la benne ;
- Surface plane, horizontale, bétonnée ou goudronnée, si possible couverte d'environ 300 m² ;



À prévoir par le BE en charge des opérations :

- Mini-pelle 3,5 t, équipée d'une pince capable d'effectuer des rotations à 360° (voir photo ci-contre)
- Table de tri présentant des mailles rondes de 100 mm d'une taille minimale de 2 m² afin de permettre le dépôt des déchets sur la table par la minipelle
- Table de tri de mailles rondes 20 mm en cas de caractérisation de la fraction < 100 mm
- Contenants pour recueillir les fractions triées (conteneurs plastiques, bacs roulants avec couvercle, caisses palettes, palettes…) ;
- Moyen de pesée (portée de 1 500kg et une précision de 0,2 kg) permettant de former une plateforme de tri d'un minimum de 2 m²
- Balance de 60 kg à 150 kg, d'échelon réel compris entre 20 g et 50 g ;
- Fourche, balais, raclettes, cutters et aimant ;
- Appareil photo

3.2.3. La sécurité des interventions

La sécurité des interventions et des intervenants **est un point essentiel dans la mise en œuvre des caractérisations** et doit être assurée à tout instant par les différents moyens suivants :

- Mise à disposition par le site d'accueil de la surface minimale nécessaire de 300 m²
- Le tri au sol des équipes doit être réduit au strict minimum dans le cas d'impossibilité de préhension de certains éléments par l'engin
- Signature d'un plan de prévention entre le site d'accueil des caractérisations et l'équipe d'intervention du BE concerné, avec explicitation de toutes les conditions de circulation et l'accès aux points sanitaires
- EPI minimum suivants : Vêtements de travail, Veste/gilet HV, chaussures de sécurité, casque, gants de manutention
- Production d'une fiche décrivant l'ensemble des consignes de sécurité (port des EPI, interdiction d'entrer dans le rayon d'action de la mini-pelle…) qui doit être transmis aux opérateurs de tri, notamment intérimaires.

3.3. Fin de la phase de caractérisation

Le bureau d'études effectue, **au fur et à mesure, la saisie de l'ensemble des résultats, y compris relatifs à la préparation de l'organisation**, à partir des **outils/fiches** et selon les modalités définies par l'AMO en respectant les préconisations de ce guide. Les outils mis à disposition pourront nécessiter une connexion internet.

Une fiche de synthèse des résultats (voir annexe) est également produite par commune après chaque campagne pour transmission par ses soins à la collectivité, après validation par l'ADEME et son AMO. Elle indique les éléments et modalités de déroulement de toutes les opérations (et notamment la méthode précise d'échantillonnage suivie ainsi que les jours de prélèvement et de tri de chaque échantillon) accompagnés des résultats détaillés des caractérisations.

Toutes les fiches sont transmises via l'outil de suivi de la campagne organisé par l'AMO.

Pour chaque échantillon réalisé, une série de 10 clichés photographiques nets et référencés décrivant notamment les conditions de réalisation, les étapes d'échantillonnage et de tri doit être prévue. Les photographies sont transmises via l'outil de suivi de la campagne. Au préalable, une autorisation de droit à l'image pour l'ensemble des personnels du titulaire sera signée et remise à l'AMO.

3.4. Fiches d'informations établies pendant la campagne nationale

Le titulaire du LOT 1 transmet aux bureaux d'étude les fiches descriptives de chaque commune sélectionnée.

Autres fiches fournies en annexe :

- Fiche d'organisation de la campagne de caractérisations – Annexe 3
- Fiche de synthèse des résultats – Annexe 4

Leur renseignement doit être particulièrement rigoureux et la traçabilité des déchets sans faille.

Ces fiches sont téléchargées dans l'outil de suivi de campagne mis en place par l'AMO et alimenté par les retours des bureaux d'études chargés des tâches opérationnelles.

ANNEXES

Annexe 1 – Méthode de caractérisation

Annexe 2 – Grille de tri

Annexe 3 – Fiche d'organisation de la campagne

Annexe 4 – Fiche de synthèse des résultats pour la Collectivité

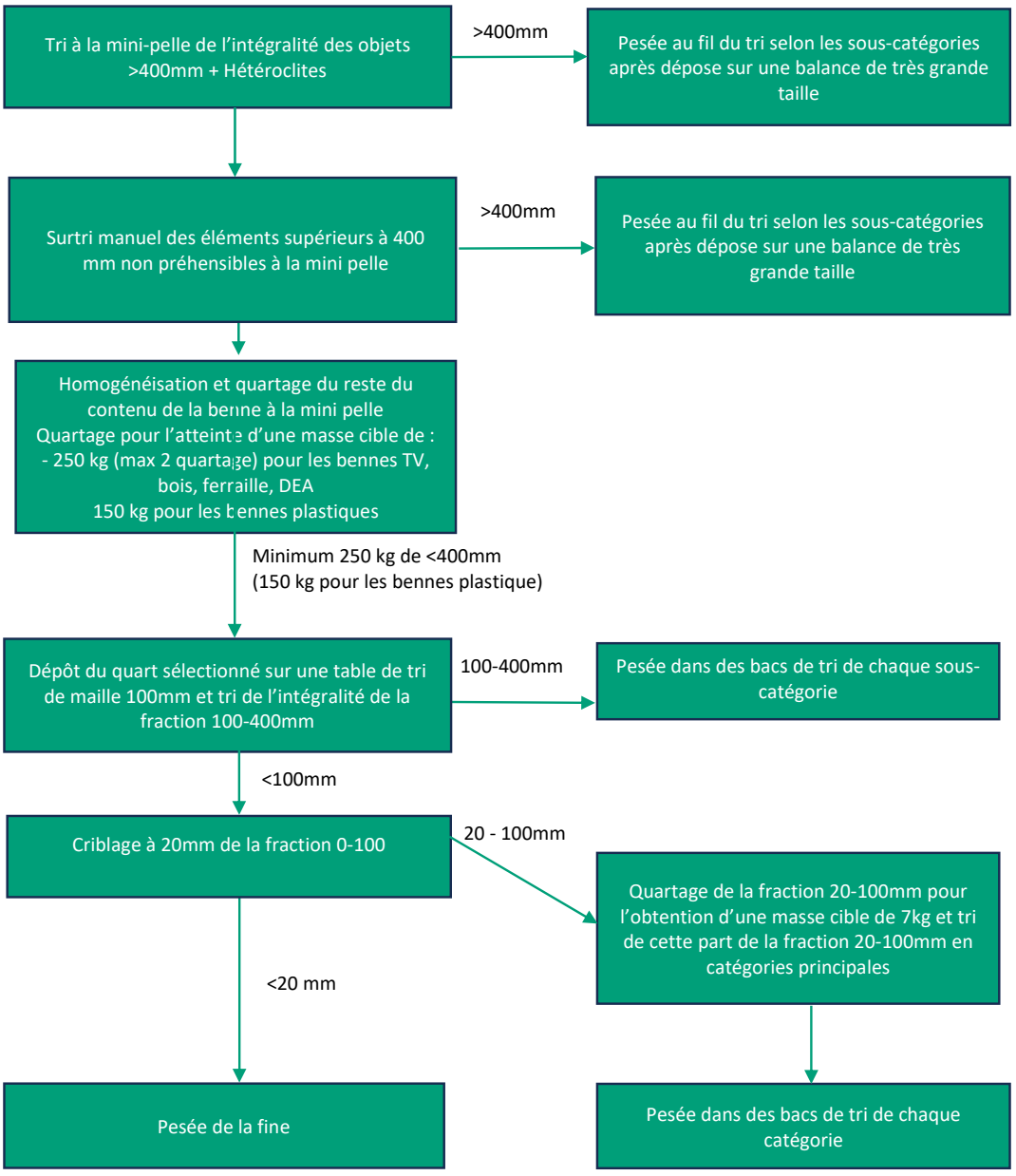
ANNEXE 1 – METHODE DE CARACTERISATION

La méthode de caractérisation est adaptée de la méthode normée décrite dans la norme AFNOR XPX30-484 :2020 qui définit une méthodologie de caractérisation d'une benne de déchets encombrants (y compris benne tout venant, bennes de gravats, ferrailles, bois) collectés en porte à porte ou en apport volontaire.

La caractérisation consiste à déterminer la part pondérale des catégories et des sous-catégories de tri définies. Pour cela, une attention particulière est apportée aux pesées (benne avant et après vidage, catégories ou sous-catégories, fractions granulométriques).

La méthode à suivre vise à limiter au strict minimum les opérations de tri au sol par les équipes.

Le protocole complet de caractérisation est présenté dans la figure ci-après :



Les grandes étapes à suivre pour la caractérisation de chaque benne sont les suivantes :

1. Peser la benne à trier à plein (poids brut)
2. Vider le contenu de la benne sur l'aire de tri
3. Peser la benne vidée (tare)
4. Calculer la masse M_{net} du contenu de la benne (poids brut - tare)
5. Identifier et tarer les bacs et contenants recevant les produits triés pour chaque catégorie ou sous-catégorie
6. Étaler le contenu de la benne
7. Effectuer un tri à la mini-pelle par **catégorie et sous-catégorie** des éléments supérieurs à 400mm (appréciation visuelle)
8. Peser ces éléments **par catégorie et sous-catégorie de tri**, sur une balance de grand plateau au fil de du tri afin d'éviter toute manutention manuelle
9. Effectuer le cas échéant un tri manuel complémentaire des éléments supérieurs à 400 mm non préhensibles à la mini-pelle
10. Peser ces éléments **par catégorie et sous-catégorie de tri**, sur une balance de grand plateau au fil de du tri
11. Sommer l'ensemble des pesées nettes des éléments supérieurs à 400 mm afin de déterminer la part des éléments < 400 mm restants au sol par différence avec la masse nette du contenu de la benne
12. Si besoin, réduire la fraction inférieure à 400mm afin d'obtenir une masse cible minimum de 250kg pour les bennes tout-venant, bois, métal et DEA et de 150 kg pour les bennes plastique. Pour cela, réaliser un prélèvement selon la procédure suivante, à l'aide de la mini pelle, jusqu'à obtention de la masse cible et dans la limite de 2 opérations successives :
 a. homogénéiser autant que possible les éléments au sol
 b. diviser le tas en quatre quarts ;
 c. choisir, au hasard, un quart.
13. Déposer à la mini-pelle la fraction à trier ainsi obtenue sur une table de tri de maille 100 mm et cribler l'intégralité de la fraction
14. Peser la fraction 0-100mm ainsi obtenue
15. Effectuer un tri sur table de la fraction 100-400mm selon **les catégories et sous-catégories définies** et peser ces éléments
16. Cribler la fraction inférieure à 100mm ainsi obtenue sur une table de tri de mailles rondes de 20mm
17. Peser la fraction 0-20 mm qui constitue la fine
18. Calculer le poids de la fraction 20-100 par différence entre la pesée de la fraction 0-100 (étape 14) et la pesée de la fine (étape 17)
19. Réduire la fraction 20-100 par quartage successif jusqu'à l'obtention d'une masse cible minimum de 7kg, et trier de l'intégralité de la fraction ainsi obtenue selon les **catégories** définies et pesée des éléments obtenus

ANNEXE 2 – GRILLE DE TRI

Liste des catégories et sous catégories

CATEGORIES	SOUS-CATEGORIES	Exemples
01. Putrescibles	01.01 Déchets verts	Gazon coupé, herbes, fleurs, brindilles, branches, taille de haies, feuilles, résidus de jardin, résidus de potager, terre, glands, marrons
	01.02 Déchets alimentaires	Tout déchets alimentaires (restes de cuisine, produits alimentaires non consommés, produits alimentaires sous emballages)
	01.03 Autres putrescibles	Litières, excrément, cadavre d'animaux, croquettes et aliments pour animaux, peaux de lapin
02. Papiers	02.01 Emballages papiers	Sacs ou sachets papiers, papiers d'emballage
	02.02 Papiers graphiques	Imprimés publicitaires, bureautique, Journaux, Revues, magazines (JRM)
	02.03 Papiers PMCB	Papier peint
	02.04 Autres papiers	Livres, cahiers, agendas, affiche, papier cartonné …
03. Cartons	03.01 Emballages cartons ondulés	Cartons ondulés, cartons de déménagement
	03.02 Emballages cartons plats	Paquets de céréales, boites d'œuf, cartons à pizza ….
	03.03 Jouets carton	Jeux de cartes, jeux de société, puzzle…
	03.04 Autres cartons	Vaisselle en carton, dossiers, cartes, classeurs …
04. Composites	04.01 Emballages composite	ELA (briques alimentaires), paquets de chips, paquets de café,…
	04.02 ASL Composites	Raquette de tennis, planches de surf, canne à pêche, ski..,
	04.03 PMCB Composites	Isolants multicouches, sanitaires en résine, coques de piscine enterrée
	04.04 Autres Composites	Coque de bâteau, mobil-home, …
05. Textiles	05.01 ASL Textile	Tentes, sacs à dos de randonnée, filets, kimonos de judo, ….
	05.02 Textile d'ameublement	Rideau, voilage, tissus d'ameublement, tapis,…
	05.03 Jouets textile	Peluches, marionettes,…
	05.04 TLC Textile(dont chaussures REP textile)	Vêtements, ceinture en tissu, chaussures marchantes, linge de maison, draps, serviettes,…
	05.05 Maroquinerie	Sac à main, sac de voyage, sac à dos, valise, ceinture (sauf en tissu)
	05.06 Autres textiles	Textiles professionnels (blouses, uniformes…), loisirs créatifs, EPI ABJ (gants de bricolage,..)
06. Textiles sanitaires	06.01 Textiles sanitaires	Couches, masques, textiles à usage unique, essuie-tout, mouchoirs, …

*Remarque : la catégorie « **Composites** » comprend les matériaux composites (assemblage ou mélange hétérogène d'au moins deux composants, non miscibles mais ayant une forte capacité d'interpénétration et d'adhésion, dont les propriétés mécaniques se complètent) et les produits multimatériaux disposant de filières spécifiques (ELA, ski) ou non séparables à date par action mécanisée et ne bénéficiant pas de ce fait de filières de recyclage.*

CATEGORIES	SOUS-CATEGORIES	Exemples
07. Plastiques	07.01 ASL Plastiques souples	Pneumatiques <2,5m, brassards de flottaison, voiles,…
	07.02 Emballages plastiques souples	Film d'emballages, sachets
	07.03 PMCB Plastiques souples	Bâche, sol PVC, pare pluie, piscine gonflable…
	07.04 ABJ plastiques souples	tuyaux d'arrosage, films géotextile, film de protection des cultures, housses de parasol, couverture de sécurité de piscine…
	07.05 Jouets plastiques souples	pataugettes gonflables, bouées et jeux de plage gonflables, ballons, masques de déguisement…
	07.06 Autre plastiques souples	Sacs poubelles
	07.07 ABJ Plastiques rigides	Arrosoir, bac de fleur, jardinière, treillis, canalisation irrigation..
	07.08 ASL Plastiques rigides	Canoës, kayak, rame, masques de plongée,..
	07.09 EA Plastiques rigides	Meubles de jardin, paniers à linge, boites de rangement de la maison
	07.10 Emballages plastiques rigides	Bouteilles, flacons, pots, barquettes, calage d'électroménager, Polystyrène...
	07.11 Jouets plastiques	Jouets premier âge, hochets, trotteurs, tricycles, armes factices, jouets d'extérieurs avec cabane, toboggan, poupées …
	07.12 PMCB Plastiques rigides	Tubes, canalisations, abattants de WC, huisseries en PVC sans verre…
	07.13 Autre plastiques rigides	Pièces auto, ustensiles de cuisine, boîtes plastiques hermétiques,…
08. Bois	08.01 Emballages bois massif non traité	Palettes, cagettes, cageots, barquettes de fruits, boîtes à fromage…
	08.02 PMCB bois massif non traité	Parquet, plinthe, volets, palissade, porte, …
	08.03 Bois massif non traité autre	Bois de coffrage, souches, troncs..
	08.04 ABJ bois B massif traité	Echelle, abri de jardin, carré potager, cache poubelle,…
	08.05 ASL bois B massif traité	Crosse en bois, table de billard
	08.06 EA bois B massif traité	Meubles de salon, salle à manger, salle de bain, bureau, panneau de particules/OSB/contreplaqué, ...
	08.07 Jouets bois B massif traité	Jeux de construction, véhicules, trotteurs, tricyle, portique, puzzle…
	08.08 PMCB bois B massif traité	Parquet, plinthe, volets, palissade, porte, plancher, cloisons, Panneau de particules/OSB/contreplaqué, …
	08.09 Bois B massif traité autre	Cadres, bâteaux,…
	08.10 EA panneau MDF - isorel - alvéolé	Etagères, meubles, …
	08.11 PMCB Panneau MDF - isorel - alvéolé	Portes
09. Verre	09.01 ABJ Verre	Serres, cadres de culture,..
	09.02 EA Verre	Tables en verre, bureau, étagères
	09.03 Emballages Verre	Bouteilles, bombonnes, pots,…
	09.04 PMCB Verre	Huisseries avec verre
	09.05 Autre Verre	Parebrise

CATEGORIES	SOUS-CATEGORIES	Exemples
10. Métaux	10.01 ABJ Métaux Ferreux (hors thermique)	Outillage acier, enrouleurs de tuyaux,…
	10.02 ASL Métaux Ferreux	Banc de musculation, haltères, vélos, club de golf, structure de trampoline, trotinettes..
	10.03 EA Métaux Ferreux	Meubles de salon en fer forgé, étagères, étendoirs à linge…
	10.04 Emballages métaux Ferreux	Boîtes de boissons, boîtes d'aliments, couvercle, capsules métalliques, opercules pots de yaourt, fûts métalliques ….
	10.05 Jouet Métaux Ferreux	Figurines, tricycles, jeux de construction,…
	10.06 PMCB Métaux Ferreux	Charpente, bardage, robinetterie, …
	10.07 Autre Métaux Ferreux	Clés, écrous, parapluies, vaisselle,…
	10.08 ABJ Métaux non ferreux	Outillage non ferreux, arrosoirs, bacs de fleurs,…
	10.09 ASL Métaux non ferreux	Pièces détachées de vélos, équipements de fitness, batons de ski, mâts, foils, raquettes de tennis..
	10.10 EA_Métaux non ferreux	Tout ou partie de meubles métalliques : armoire, table, caisson, étagères
	10.11 Emballages Métaux non ferreux	Boîtes de boissons, aérosols en aluminium
	10.12 PMCB Métaux non ferreux	Profilés, bardage, robinetterie, canalisations, huisseries en aluminium…
	10.13 Autre Métaux non ferreux	Vaisselle, couverts, …
11. Autres matières organiques	11.01 EA Autres matières organiques	Rembourrés, matelas, coussins, couettes,…
	11.02 ASL Autres matières organiques	Combinaison néoprène, pneu de vélo…
	11.03 PMCB Autres matières organiques	Moquette, lino, Membranes bitumineuses, mélanges bitumineux, Isolants en liège, isolants de bâtiments en mousse polyuréthane
	11.04 Pneumatique	Pneus de voiture, moto, camion
	11.05 Autres matières organiques	Caoutchouc, sacs aspirateur…
12. Autres matières minérales	12.01 ABJ Inertes	Pots et bacs de fleurs en terre
	12.02 PMCB Inertes	Gravats, pierre, béton, parpaings, céramique, faïence, sanitaires..
	12.03 PMCB Isolants	Laines de roches, laines de verre
	12.04 PMCB Plâtre simple	Eléments majoritairement en plâtre : Carreau de platre, BA13 sans isolant, moulage en platre de plafond…
	12.05 PMCB Plâtre sur support	Platre collé sur un isolant (Plaque ou carreau de plâtre avec isolant…) , Plâtre collé sur matériau inerte (Briques platrières, parpaing avec plâtre, carrelage ou faïence avec plâtre,…)
	12.06 Enrobés, asphalte et autres PMCB incombustibles	Enrobés, asphalte,...
	12.07 Emballages inertes	Pots en terre cuite ou céramique
	12.08 Autres matières minérales	Pierres, cailloux, terre,..

CATEGORIES	SOUS-CATEGORIES	Exemples
13. Déchets dangereux ou spécifiques	13.02 ABJ Cat 2 Thermiques	Outillage thermiques
	13.03 DEEE (dont lampes)	Machines à laver, cafetières, câbles, frigos, écrans, ampoules, néons,jouets, articles de sport , de bricolage électriques, panneaux photovoltaïques …
	13.04 Piles et accumulateurs	Piles, batteries, accumulateurs, batteries de VHU…
	13.05 Déchets diffus spécifiques	Emballages souillés et/ou contenant des produits dangereux (solvants, colles, peintures, phytosanitaires ….) de petits volumes , extincteurs
	13.06 PMCB Déchets dangereux ou spécifiques	Emballages souillés et/ou contenant des produits dangereux (solvants, colles, peintures, phytosanitaires ….) de gros volumes (hors REP PCHIM)
	13.07 Autres déchets dangereux	Produits contenant du mercure, déchets de soin (poche d'urine, compresses imbibées), radio, produits pyrotechniques
	13.08 Huile moteur	Huiles moteur
14. Eléments fins <20	14.01 Eléments fins inférieurs à 20mm	Fines

Principes de classements des déchets

La grille de tri classe les déchets en catégories en fonction de leur matériau constitutif majoritaire : déchets putrescibles, papiers, cartons, textiles, textiles sanitaires, plastiques, bois (nouvellement introduite), verres, métaux, déchets dangereux. Toutefois, cette règle est assouplie pour la catégorie « Composites » (déchets composés de matériaux composites et les produits multimatériaux disposant de filières spécifiques (ELA, ski) ou non séparables à date par action mécanisée et ne bénéficiant pas de ce fait de filières de recyclage), ainsi que pour les catégories « Autres matières organiques » (anciennement « Combustibles non classés ») et « Autres matières minérales » (anciennement « Incombustibles non classés »), qui regroupent les déchets ne trouvant pas leur place dans les autres catégories.

Une grande partie des catégories comportent une sous-catégorie « Autres », afin d'y classer les déchets n'entrant dans aucune autre des sous-catégories définies de manière « positive » : tout ce qui ne peut être classé dans les sous-catégories clairement explicitées est rangé dans « Autres ».

De nouvelles sous-catégories ont été introduites. On notera en particulier celles relatives aux filières REP les plus susceptibles de se retrouver dans les bennes matériaux : Jouets, ASL, ABJ, PMCB.

La catégorie textiles a également été complétée pour intégrer les consignes relatives à la filière REP TLC.

Certaines sous-catégories ont été ajoutées aux plastiques pour répondre aux besoins de reporting européen.

La catégorie 13 intègre à présent les petits appareils électroménagers, DEEE et autres. Son intitulé a été modifié.

Lorsqu'un trieur se trouve face à un déchet composé de plusieurs éléments, il se pose les questions suivantes :

- S'il s'agit d'un petit appareil ménager (type déchets d'équipement électrique et électronique), il le classe dans la catégorie 13,
- S'il s'agit d'un emballage de liquide alimentaire, il le classe dans la sous-catégorie correspondante (catégorie « Composites »),
- S'il s'agit d'un déchet dont les matériaux sont indissociables il le classe dans la sous-catégorie « Autres emballages composites » ou « Autres composites » (ex : emballage sous-vide de saumon fumé, thermos).
- S'il s'agit d'un déchet dont les matériaux sont dissociables, avec un matériau dominant (ex : paquet de biscuits avec un film plastique à l'intérieur, paquet de cigarettes), il le classe dans la sous-catégorie correspondant au matériau a priori le plus pondéreux (en l'occurrence la sous-catégorie « Emballages en carton plat » pour les deux exemples cités ci-dessus).
- Sinon, si le trieur a répondu négativement aux questions ci-dessus, ou si le matériau dominant n'est ni un plastique, ni un papier, ni un carton, ni du verre, ni du métal, si le déchet ne comporte aucun élément dangereux, alors il le classe dans la sous-catégorie « Autres matières organiques » ou « Autres matières minérales », selon que le déchet est plutôt de nature organique (naturelle ou synthétique) ou minérale.

ANNEXE 3 – FICHE D'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE

PROGRAMME DE CARACTERISATION
COMPTE RENDU D'ORGANISATION

1. Présentation générale

COLLECTIVITE LOCALE	
TYPE DE TERRITOIRE CIBLE	
CONFIGURATION DE LA COLLECTE CIBLE	
DECHETERIE CIBLE	Nom, adresse, contact
SITE DE CARACTERISATION	Nom, adresse, contact
SEMAINES D'INTERVENTION PREVUES	Semaine X et Y

CONTACT CL	Collectivité Nom contact(s) CL Mail contact(s) CL Téléphone(s) contact(s) CL
CONTACT OPERATEUR ET SITE DE CARACTERISATION	Nom du site / adresse Nom contact(s) OP Mail contact(s) OP Téléphone(s) contact(s) OP
CONTACT BE	

2. Les informations de la déchèterie ciblée

Nom de la déchèterie	
Horaires d'ouverture aux usagers	
Conditions d'accès aux professionnels	
Taux de fréquentation (nombre moyen de visites /an)	
Exploitant haut de quai	
Les équipements de la déchèterie	- Présence d'un pont bascule ? - Présence d'un engin de chargement ? - Possibilité d'accueil des caractérisations ?

Bilan des flux accueillis

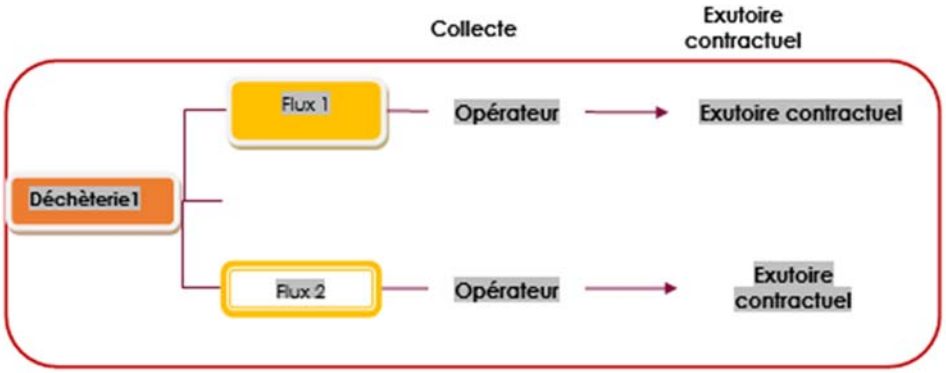
Nature du flux	Type de contenant	Nb bennes	Compactage ?	Fréquence de rotation	Enlèvement	Destinataire

3. Organisation de la collecte et du traitement

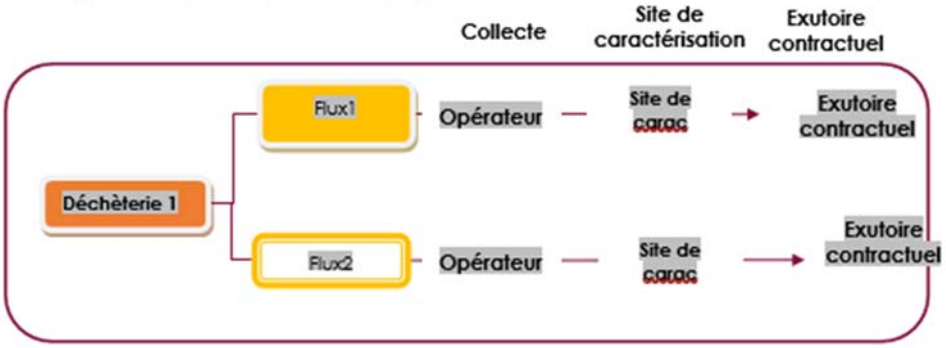
La mise en œuvre des caractérisations ne nécessite pas /nécessite de modifier l'organisation logistique pour les bennes tout-venant/bois/ferraille/….

Les flux seront caractérisés sur le site de XXXXX à XXXXX.

Organisation actuelle



Organisation prévue pour la campagne de caractérisations



4. Planning détaillé de la campagne de caractérisation

Le tableau ci-après présente le planning détaillé de la campagne de caractérisation convenu :

Flux/benne	Date et Heure de livraison de la benne	Prestataire en charge de la livraison	Date de caractérisation

5. Caractéristiques du site de réalisation des caractérisations

a. Moyens mis à disposition par nom collectivité/nom opérateur

Caractéristiques site pour caractérisation et moyens mis à disposition	
Description de l'espace sécurisé	Surface, couverture, revêtement du sol, conditions de sécurisation,..
Conditions spécifiques d'accueil d'une mini-pelle avec chauffeur externe	
Horaires d'ouverture et de fermeture du site	
Disponibilité d'un engin pour le rechargement des flux	
Disponibilité d'un pont bascule avec édition de tickets de pesée	

ANNEXE 4 – FICHE DE SYNTHESE DES RESULTATS POUR LA COLLECTIVITE

logo du BE

CAMPAGNE NATIONALE DE CARACTERISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

MESURES EN DECHETERIE

RAPPORT D'INTERVENTION PAR DECHETERIE

Collectivité concernée

Nom de la collectivité :

Déchèterie :

Adresse :

Contact :

Tel :

Mail :

Date d'intervention

Réunion de préparation :

Période de caractérisations :

Mise en œuvre des mesures

Responsable de l'intervention
Contact :

Tel :

Mail :

ORGANISATION TERRAIN

CODE SINOE : **2536**

Déchèterie : **St Jean**

Organisation générale de la campagne de caractérisations

Par exemple (à remplacer dans chaque fiche par votre organisation ou éléments spécifiques à la déchèterie) :
Au total 8 bennes ont été caractérisées selon la méthode définie dans le Guide XXX
Les caractérisations ont été mises en œuvre sur le site et ont été triées par du personnel des BE (3 ou 4 personnes en fonction des flux).

Les moyens matériels utilisés :
- Moyens fournis par le BE : table de tri, contenants de tri, balances, pèse palette, EPI
- Moyens fournis par le site : espace de 300m², mise à diposition d'un engin apour le rechargement des bennes

Modalités d'organisation pour la mise en œuvre des caractérisations

Site de caractérisation

Les caractérisations de bennes ont lieu sur le site de la déchèterie : oui

Si non, adresse du site de caractérisation :

Description du site de caractérisation (surface, couverture, modalités d'accès, disponibilité engin,..)

Modalités d'organisation des détournements de flux le cas échéant

RESULTATS DETAILLES DES CARACTERISATIONS - Déchèterie

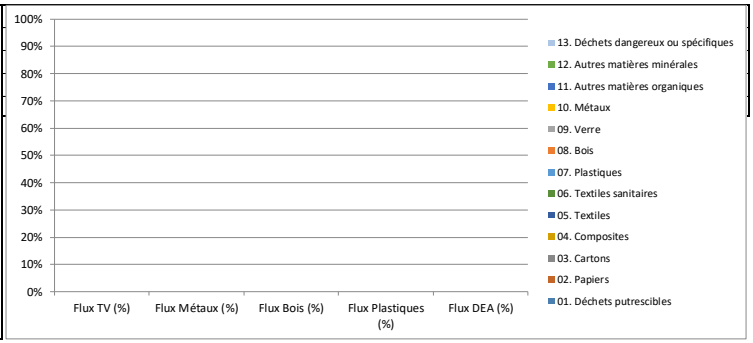
Nom de la collectivité : 0
Déchèterie :

Catégorie	Sous-catégorie		Flux TV (%)	Flux Métaux (%)	Flux Bois (%)	Flux Plastiques (%)	Flux DEA (%)
01. Déchets putrescibles	01.01	Déchets verts					
	01.02	Déchets alimentaires					
	01.03	Autres putrescibles					
02. Papiers	02.01	Emballages papiers					
	02.02	Papiers graphiques					
	02.03	Papiers PMCB					
	02.04	Autres papiers					
03. Cartons	03.01	Emballages cartons ondulés					
	03.02	Emballages cartons plats					
	03.03	Jouets carton					
	03.04	Autres cartons					
04. Composites	04.01	Emballages composite					
	04.02	ASL Composites					
	04.03	PMCB Composites					
	04.04	Autres Composites					
05. Textiles	05.01	ASL Textile					
	05.02	Textile d'ameublement					
	05.03	Jouets textile					
	05.04	LLC Textile(dont chaussures REP textile)					
	05.05	Maroquinerie					
	05.06	Autres textiles					
06. Textiles sanitaires	06.01	Textiles sanitaires					
07. Plastiques	07.01	ASL Plastiques souples					
	07.02	Emballages plastiques souples					
	07.03	PMCB Plastiques souples					
	07.04	ABJ plastiques souples					
	07.05	Jouets plastiques souples					
	07.06	Autre plastiques souples					
	07.07	ABJ Plastiques rigides					
	07.08	ASL Plastiques rigides					
	07.09	EA Plastiques rigides					
	07.10	Emballages plastiques rigides					
	07.11	Jouets plastiques					
	07.12	PMCB Plastiques rigides					
	07.13	Autre plastiques rigides					
08. Bois	08.01	Emballages bois massif non traité					
	08.02	PMCB bois massif non traité					
	08.03	Bois massif non traité autre					
	08.04	ABJ bois B massif traité					
	08.05	ASL bois B massif traité					
	08.06	EA bois B massif traité					
	08.07	Jouets bois B massif traité					
	08.08	PMCB bois B massif traité					
	08.09	Bois B massif traité autre					
	08.10	EA panneau MDF - isorel - alvéolé					
	08.11	PMCB Panneau MDF - isorel - alvéolé					
09. Verre	09.01	ABJ Verre					
	09.02	EA Verre					
	09.03	Emballages Verre					
	09.04	PMCB Verre					
	09.05	Autre Verre					

10. Métaux	**10.01**	ABJ Métaux Ferreux (hors thermique)					
	10.02	ASL Métaux Ferreux					
	10.03	EA Métaux Ferreux					
	10.04	Emballages métaux Ferreux					
	10.05	Jouet Métaux Ferreux					
	10.06	PMCB Métaux Ferreux					
	10.07	Autre Métaux Ferreux					
	10.08	ABJ Métaux non ferreux					
	10.09	ASL Métaux non ferreux					
	10.10	EA_Métaux non ferreux					
	10.11	Emballages Métaux non ferreux					
	10.12	PMCB Métaux non ferreux					
	10.13	Autre Métaux non ferreux					
11. Autres matières organiques	**11.01**	EA Autres matières organiques					
	11.02	ASL Autres matières organiques					
	11.03	PMCB Autres matières organiques					
	11.04	Pneumatique					
	11.05	Autres matières organiques					
12. Autres matières minérales	**12.01**	ABJ Inertes					
	12.02	PMCB Inertes					
	12.03	PMCB Isolants					
	12.04	PMCB Plâtre simple					
	12.05	PMCB Plâtre sur support					
	12.06	Enrobés, asphalte et autres PMCB incombustibles					
	12.07	Emballages inertes					
	12.08	Autres matières minérales					
13. Déchets dangereux ou spécifiques	**13.01**	ABJ Cat 1 Outillage du Peintre					
	13.02	ABJ Cat 2 Thermiques					
	13.03	DEEE (dont lampes)					
	13.04	Piles et accumulateurs					
	13.05	Déchets diffus spécifiques					
	13.06	PMCB Déchets dangereux ou spécifiques					
	13.07	Autres déchets dangereux					
	13.08	Huile moteur					
14. Eléments fins <20	**14.01**	Eléments fins inférieurs à 20mm					
		TOTAL	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**

Commentaires

Commentaires sur les résultats par flux ou au global, éléments qualitatif d'exploitation des résultats



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols… - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE
L'**ADEME**

FAITS ET CHIFFRES
L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.

CLÉS POUR AGIR
L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.

ILS L'ONT FAIT
L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.

EXPERTISES
L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard

HORIZONS
L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FAITS & CHIFFRES

MODECOM 2024 – Guide de caractérisation Déchèteries

Ce guide décrit la méthode de caractérisation des flux de déchets collectés en déchèterie publique qui sera mise en œuvre dans le cadre de la campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés.

Cette campagne, l'actualisation de celle de 2017, permettra d'avoir une vision précise et actualisée de la composition des déchets et poursuivre les politiques de prévention et gestion des déchets dans l'objectif d'une transition vers économie toujours plus circulaire.

Ce guide permettra aux différents acteurs de la campagne de mener les caractérisations de façon homogène dans l'objectif de l'obtention de résultats fiables et exploitables.